

**Compte rendu du Conseil de l'UFR SITEC
du mardi 10 octobre 2023 à 9h30
Pôle Métiers du Livre de Saint-Cloud – Salle de réunion du 2^{ème} étage**

Membres présents :

Membres de droit : Nawaz Burokur, Michele D'Ottavio.

Membres élus : Olivier Polit, Laurent Gallimard, Pascal Pradeau, Gérard-Pascal Piau, Céline Million, Géraldine Saint Surin, Adam Lenouali (jusqu'à 12h), Victor Lagoutte (jusqu'à 12h30), Amanda Martinez-Gil, Bruno Serio.

Invités exceptionnels : Alexandre Sabene, Alexandre Fernandes Martins.

Invités : Johann Petit, Sophie Allard, Nathalie Jonglez de Ligne, Virginie Durand, Cécile Barth-Rabot, Olivier Thuillas, Arvind Kumar.

Procurations : Philippe Forster et Khanh Hung Tran donnent procuration à Pascal Pradeau, Badr Eddine Ratni donne procuration à Gérard-Pascal Piau.

1- Retour sur les actions et projets de l'association ADA 320

Pour rappel, le projet de l'association ADA 320 consiste en la fabrication d'un simulateur de cockpit. Alexandre Sabène et Alexandre Fernandes Martins dressent un bilan de la situation financière et commentent les achats effectués, grâce à la subvention de 2500 € accordée par le conseil de l'UFR SITEC et perçue en mai 2023. Ils précisent également avoir reçu une subvention de 1300 € à cette même période, du challenge BNP Paribas sur le site de Nanterre. Au 8 octobre 2023, la trésorerie de l'association est de 1259,69 €. La direction informe que d'autres achats d'environ 700 € avaient été imputés sur la ligne du CMI. L'avancement du projet est au stade de 15%. Cette année, ils espèrent avancer davantage et de manière plus régulière. Une prochaine demande de subvention sera certainement demandée pour l'achat de matières premières. La Direction précise qu'il ne faut pas trop tarder du fait de la lenteur de certaines procédures administratives. Le fichier présenté en séance, avec le détail des dépenses, sera transmis aux membres du conseil.

2- Informations de la Direction

➤ L'université Paris Nanterre est lauréate de 2 projets :

- Le 1^{er}, UPL Accélération, dans le cadre de la COMUE, pour le développement de la Formation continue courte et de l'apprentissage. C'est un projet sur 6 ans financé à hauteur de 6,8 M€, avec des embauches à la clé.

- Le 2^{ème}, PIA4 (France 2030) Unisson, qui porte sur l'amélioration de la vie étudiante et l'innovation sociale. Il se décompose en trois phases : avant l'arrivée à l'université, pendant les années d'études à l'université et enfin l'entrée dans la vie active. Ce projet sur 7 ans est financé à hauteur de 14 M€ et commencera en janvier 2024, avec un bilan au bout de la 3^{ème} année. Davantage de détails est accessible sur le site web de l'université:

<https://www.parisnanterre.fr/actualites-de-luniversite/universite-paris-nanterre-laureate-de-lappel-a-projets-excellences-france-2030-pour-%C2%AB-unisson-%C2%BB>

➤ L'évaluation HCERES a démarré en octobre. L'université va commencer à envoyer des documents destinés aux responsables de formation afin qu'ils travaillent sur cette auto-évaluation. Il y aura plusieurs phases avec des fichiers à renseigner et à faire remonter. Le projet sera soumis en juin 2024. La direction attend des informations plus précises. Actuellement, elle n'a reçu que le calendrier qu'elle affiche en séance, et qui a été transmis par mail à tous les responsables de formation par la responsable administrative adjointe, suite à la dernière réunion SPI où le sujet a déjà été abordé.

➤ Les deux universités fondatrices de la COMUE Paris Lumières, Paris 8 Vincennes et Paris Nanterre, ont pour projet de transformer cette dernière en convention de coordination territoriale. Le projet a été adopté par le Conseil d'Administration des 2 universités et il y a toujours des discussions en cours avec les tutelles, mais *a priori*, elles garantissent le maintien des emplois créés dans le cadre de la COMUE. L'échéance de la COMUE est en décembre 2023. Les universités envisagent une administration provisoire le temps que la nouvelle coordination se mette en place.

➤ La contractualisation Université-Etat évolue vers le COMP (Contrat d'Objectif de Moyen et de Performance), un engagement sur 3 ans. L'université proposera des projets au Rectorat qui les fera remonter aux tutelles, avec un bilan annuel. C'est ainsi que les universités pourront bénéficier d'un financement supplémentaire.

3- Compte-rendu de la séance du 4 juillet 2023 : vote

Il n'y a aucun commentaire en particulier.

Vote : 12 pour, 1 blanc.

4- Demande de rattachement au CFA d'UPN : vote

Le Directeur de l'UFR SITEC rappelle les difficultés fonctionnelles rencontrées depuis quelques années avec le CFA SUPALIA : pas d'interlocuteur direct et d'importants *turnover* récurrents, pas de communication ni de coordination entre eux, aucune coordination, de très gros retards concernant le suivi et la finalisation des contrats, etc. En séance du Conseil d'UFR du 4 juillet dernier, il avait fait part du projet de rattachement de l'UFR au CFA de l'UPN, et le Responsable Administratif adjoint du Service Formation Continue & Alternance (SFCA) de l'université était venu présenter ce CFA pour préparer un éventuel partenariat. Le service Apprentissage de l'UFR SITEC qui confirme les problèmes rencontrés avec SUPALIA et qu'il est devenu impératif de changer de CFA. Depuis la rentrée universitaire, il a reçu de nombreuses réclamations de la part d'entreprises se plaignant de la gestion de SUPALIA, dont Safran et Renault, des sociétés que l'UFR SITEC ne souhaite pas perdre. L'IUT rencontre les mêmes problèmes. La direction explique que le CFA de Nanterre possède les outils nécessaires et identiques à d'autres CFA pour être efficace, en revanche le tarif sera légèrement plus élevé (au maximum 2%). Toutefois, elle estime que durant des années, l'université a versé des investissements sur PFR et que cela serait une manière de la remercier, par solidarité, en lui reversant les 10% sur chaque contrat d'apprentissage signé. Cependant, la direction admet que le CFA de Nanterre devra fournir un service de qualité et souhaiterait s'y rattacher. Si le vote est accepté, le changement sera effectif à la rentrée 2024.

Vote : 10 pour, 2 blancs, 1 abstention.

5- Demande d'ouverture d'un poste de Maître de Conférences en 60^{ème} section : vote

La campagne emploi a commencé, la direction doit faire remonter les demandes ce 13 octobre au plus tard. Au Pôle Métiers du Livre, le support de poste de l'ancien Professeur des universités (PU), parti à la retraite, a été ouvert au concours. C'est Cécile Barth-Rabot qui a été promue. La direction demande l'ouverture du support de l'ex poste de Maître de Conférences n°636 de Cécile Barth-Rabot, qui est désormais disponible. Au pôle Sciences pour l'Ingénieur, Alina Krasnobrizha est toujours en disponibilité et n'a toujours pas donné de nouvelles à ce jour. Les ressources humaines ont informé qu'une disponibilité pour garde d'enfants est acceptée jusqu'au 12 ans de l'enfant. Sachant que la collègue peut avertir la composante jusqu'à deux mois précédant la rentrée universitaire, la direction estime qu'il n'est pas possible d'attendre cette date pour prendre des décisions, il est trop difficile de recruter des ATER et vacataires.

Un poste de PRAG temporaire à 50% est ouvert cette année. La direction demande l'ouverture d'un poste de Maître de Conférences en 60^{ème} section, pour également appuyer la recherche.

Une collègue enseignante constate que les besoins à privilégier sont en mathématiques et ne comprend pas la justification pour un recrutement en section 60. Elle pense que les enseignants en section 60, actuellement Vice-Présidents, pourraient revenir à un service statutaire normal en fin de mandat et qu'il n'y aura pas de grands changements en mécanique dans la maquette.

Il y a actuellement des collègues en mécanique qui font des heures dans d'autres disciplines, comme sciences humaines ou communication, elle ne voit donc pas les besoins en mécanique. Antoine Lucquiaud, un ATER qui termine son contrat de 4 ans, a un profil très intéressant, il a une agrégation en physique et est donc en mesure de faire de la mécanique en licence, tous les enseignements en physique et également assurer les enseignements en mathématiques. En revanche, elle reconnaît que le point 3 (de l'argumentaire envoyé aux membres indiquant l'ouverture d'un poste MCF pour appuyer la recherche), n'est pas satisfait. La collègue enseignante met néanmoins en avant un profil intéressant et, connaissant les difficultés de l'UFR à recruter, estime qu'il serait dommage de laisser partir M. Lucquiaud. Il pourrait apporter une plus-value au socle licence, aussi bien en mathématiques qu'en physique. Le responsable du CMI-ATE confirme ce discours, il ajoute que si l'on ouvrait un poste de Maître de conférences et que M. Lucquiaud candidatait, il serait un appui pour la recherche à condition que la discipline porte en mathématiques ou en physique. Un débat a suivi concernant la nature des heures en Mathématiques nécessaires pour les formations de l'UFR : la conclusion retenue est qu'il n'y a pas besoin d'un enseignant de la spécialité 26 pour réaliser les heures en Mathématiques en Licence SPI.

Le responsable du CMI-ATE souhaite également avoir la confirmation suivante : si Mme Krasnobrizha venait à renoncer à son poste, le fléchage de la section sera-t-il réétudié en faisant un inventaire des heures avant de le réaffecter en 60 ? La direction affirme que, lorsque le support sera disponible, une discussion aura lieu pour le flécher où il y en a le besoin.

La direction précise que la raison d'une demande d'un Maître de Conférences en mécanique découle d'un bilan des heures basées sur l'extraction OSE : les permanents de l'UFR SITEC en mécanique couvrent à peine 40% des heures réalisées dans cette spécialité.

Vote : 11 pour, 1 contre, 1 blanc.

6- Sections et profils des ATER : vote

Toujours dans le cadre de la campagne emploi, il est demandé 5 postes d'ATER. Les fiches avec le profil de chaque section ont été envoyées aux membres du conseil :

- 2 ATER en 19^{ème} section pour les Métiers du Livre.

- 1 ATER en 26^{ème} section, 1 ATER en 60^{ème} section et 1 ATER en 62^{ème} section pour les enseignements en SPI.

Vote : 13 pour.

7- Liste des vacataires à habiliter : vote

La liste des nouveaux vacataires est présentée aux membres du Conseil d'UFR et soumise au vote.

Vote : 13 pour.

8- Retour sur les demandes d'investissement pour le BI 2024

La direction a sollicité les responsables de filières quant à leurs besoins en investissements pour 2024. La liste prévisionnelle a été préparée, présentée lors de la séance et remontée au service financier. Deux demandes sont partagées par des formations :

- Une caméra visible Phantom, prise en charge à 50% entre la licence SPI et le Master ENMA.

- Un profilomètre optique, pris en charge à 1/3 entre la licence SPI, le CMI et le Master ENMA.

La demande en investissement s'élève au total à 288 000 €.

La direction en profite pour informer les membres du conseil que le Président de Paris Nanterre a annoncé, avec les mesures Guerini, l'indexation salariale. L'état n'a rien pris en charge en 2023 et ne prendra en charge que 50% des dépenses en 2024, le reste sera pour les universités. Il leur a été conseillé de se servir dans le fond de roulement, mais la présidence de Nanterre n'a plus de fond suite aux nombreux projets en cours. Cette année, les UFR n'ont pas eu d'investissement, la direction espère un changement pour l'année prochaine mais en doute fortement.

9- Budget initial 2024 : vote

La direction présente et détaille les grandes masses du budget initial 2024, dont le fichier avait été envoyé aux membres du conseil. Les ressources de l'Etat restent inchangées et s'élèvent à 8 520 €, auxquelles s'ajoutent 929 772€ en ressources propres (FA, FC...). La direction rappelle que depuis l'année dernière, l'UFR participe au prorata (étudiants en FA/FC sur le total d'étudiants) des heures totales alors qu'auparavant elle participait uniquement à hauteur des heures complémentaires. D'après les estimations, ceci amènerait l'UFR à reverser l'université un montant de 244 328 €.

La direction fait remarquer que l'université prend désormais en charge plusieurs postes de dépenses (gardiennage, nettoyage, fluides...), le reversement des contributions à l'IUT est donc passé de 28 377 € en 2022 à 8 000 € en 2023.

Le budget en équipement est estimé à 298 000 €, 288 000€ de demandes d'équipements issues des formations et 10 000€ pour AFGE ; la direction propose de prendre en charge la moitié sur ressources propres et demander l'autre moitié à l'université, notamment pour l'achat du profilomètre (114 000 €) et du serveur pour accès VDI (35 000 €).

Un point a été soulevé pour les ressources propres concernant le montant de l'apprentissage : fallait-il le passer à 744 000 € puisque tous les contrats ne sont pas encore finalisés et comptabilisés. Après discussion, il sera maintenu à 700 108 €, et le reste pourra être récupéré au Budget Rectificatif (BR).

Récapitulatif des recettes : 1 087 292 euros

Récapitulatif des dépenses : 1 087 292 euros

Vote : 11 pour (les élus Victor Lagoutte et Adam Lenouali ont quitté la séance avant ce point).

10- Présentation du programme de la conférence organisée par le CMI-ATE avec le Musée de l'Air, l'association A3F et la FFA

Le responsable du CMI-ATE communique sur cette conférence qui se tiendra le 18 janvier 2024. L'A3F organise, facture les inscriptions et s'occupe de la sécurité. Le Musée de l'Air et de l'Espace reçoit et s'occupe de la partie alimentaire. L'UFR contribue à la communication sur le colloque et participe au comité scientifique et exécutif, sans coût financier. En revanche, il y aura le financement des étudiants, un tarif de groupe sera déterminé par l'A3F. La thématique sera : « Les transports de demain : quels ingénieurs pour de nouvelles ambitions ». A l'issue du colloque, les acteurs des formations d'ingénieurs (Estaca, Supaéro, etc.) sont invités à discuter autour d'une table ronde, animé gracieusement par le journaliste Michel Polacco. Des pointures mondiales de l'aéronautique, tels que Claude Lelay (responsable de l'A380), Jean-claude Hironde (« père » du Rafale et du FalconX qui était venu faire une conférence sur le PST en 2019) et bien d'autres que l'on ne peut énumérer, seront présents pour partager ce sujet. Le responsable du CMI-ATE demande s'il serait possible de banaliser cette journée pour que les étudiants puissent y participer, également ceux de la filière support. Après avoir regardé les emplois du temps, la direction n'y voit pas d'inconvénient. La fourchette du ticket d'entrée, comprenant le repas, sera entre 50 et 80 euros. Un devis sera prochainement transmis par l'A3F. Dans le cadre de son fonctionnement, la filière CMI pourrait supporter financièrement une dizaine de permanents et une quarantaine d'étudiants. Si cela devait s'étendre plus largement avec la filière support, le CMI-ATE ne pourrait certainement pas tout financer et une éventuelle aide de participation serait la bienvenue.

11- Questions diverses

➤ Amanda Martinez-Gil lance un appel concernant une recherche d'intervenant en Lean design et Lean Office pour les enseignements CMI en M2. L'enseignant du GMP qui s'occupait de cet enseignement a dû l'arrêter suite à une surcharge de travail. Dans la matinée, la direction a pris connaissance des missions proposées à un nouvel apprenti en L3 SPI, qui correspondent à cet enseignement. Il suggère aux collègues du CMI de prendre contact avec le responsable en entreprise de cet apprenti.

➤ Les tableaux de recueil des capacités d'accueil pour l'année 2024-2025 ont été déposés par l'université à destination des UFR. Ils sont à renseigner par les responsables de filière pour fin octobre, pour Parcoursup, Mon Master et eCandidat. La Responsable Administrative adjointe se rendra à une commission études et formation (CEF) ce 13 octobre, où seront évoqués le sujet et les attendus.